## 3REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT SOMME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORISEL

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 13

**Qui ont pris part à la délibération : 11 Date de la convocation : 06/12/2023** 

<u>Date d'affichage</u>: 14/12/2023 N° Délibération: 33-12-2023

<u>Présents</u>: Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

<u>Absents excusés</u>: MM. Olivier DUMONT représenté par Francis JULLIEN, Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE, Hervé PROYART non représenté <u>Absente</u>: Mme Claire DACHICOURT non représentée.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Ophélie COUZEREAU est nommée secrétaire de séance.

DEL N° 33-12-2023 bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 23 novembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies

Conformément à cette délibération :

renouvelables.

- Une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 05 décembre 2023
- Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe 1 :
  - Personne n'a consigné d'observations sur le registre.
  - 15 personnes présentes en réunion publique dont 5 membres du Conseil municipal.

Qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été validées :

- pour l'éolien en service : parcelles cadastrées ZH 32-33-34-35 et 36, présentées sur la carte en annexe
- pour l'éolien en instruction : parcelles cadastrées ZE 5-6-7-8-9-10-11-12-13-23-24-25-26-27-28-29-30-31-37 et 38
- solaire photovoltaïque sur bâtiment : parcelles cadastrées ZE 69, 70 et 75 présentées sur la carte en annexe
- solaire photovoltaïque au sol : parcelles cadastrées ZD75 présentée sur la carte en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 11 voix pour, (Mmes C. CATEL, O. COUZEREAU; MM. F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, J. DEVOS, O. DUMONT représenté par F. JULLIEN, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, M. PEGORARO représenté par M. VAN DE VELDE, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE)

Accepte et identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées listées ci-dessus :

Charge le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique du département de la Somme,
- au Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme,
- à la Communauté de Communes Avre Luce Noye,
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Amiénois.

La secrétaire, Ophélie COUZEREAU

-Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

-Pour extrait conforme, Morisel, le 18 décembre 2023.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 18 décembre 2023.